

LOOF

Relevé de décisions du Conseil d'Administration du 25 janvier 2021
qui s'est tenu au siège du LOOF, 1 rue du Pré Saint Gervais à Pantin
sur convocation de Fabrice CALMES, président

Ordre du Jour

- 1 – Activité de production
- 2 – Délais de déclaration et pénalités
- 3 – RH/Compta/Finances
- 4 – Informatique
- 5 – Dossier rehousing
- 6 – Etude organisationnelle : validation de l'organigramme cible et des recrutements liés, accompagnement du changement
- 7 – Communication
- 8 – Dossier AGRIA, autres partenariats ; initiative Resistantcats
- 9 – Adoption du règlement des commissions avant appel à candidatures pour actualiser la composition des commissions
- 10 – Travaux de la cellule de médiation
- 11 – Modification provisoire du règlement RIA/RIEX pour enregistrement des portées
- 12 – Révision des lettres de mission des commissions
- 13 – Rapport des deux administrateurs suite à l'exposition de Mantes
- 14 – Logiciel des expositions
- 15 – Quota des spéciales d'élevage
- 16 – Interdiction de vendre des chatons en exposition
- 17 – Rapports des commissions
- 18 – Nouvelle réglementation concernant les expositions en Suisse
- 19 – Décisions à publier

Présents : Geneviève BASQUINE, Bernard BOUCHER, Fabrice CALMES, Jacqueline CHABBI, Jonathan CHAMPROUX, Bernard COMTE, Mickaël ROUVER

Tony JACQUES, Elsa KERGOSIEN et Marie-Thérèse SZMIDT en visioconférence

Stéphanie ROUX Coordinatrice Intérimaire des Services est présente.

Point 1: Activité de production

La production est en hausse très sensible : nous sommes passés d'une hausse moyenne de 5% à 7% entre 2016 et 2019 à une progression de 12% pour les DSN et de 14% pour les demandes de pedigrees en 2020. Le retard d'un mois pour l'enregistrement des demandes de pedigrees devrait être bientôt résorbé.

Point 2 : Délais de déclaration et pénalités

Dans notre FAQ publiée sur Internet, il est indiqué qu'un avoir de 5€ par chat est prévu au profit des déclarants d'une portée si l'expédition du pedigree est effectuée plus de deux mois après que la demande complète et conforme a été reçue au LOOF.

Il est proposé de suspendre cette disposition pour l'année 2021 étant donné les circonstances exceptionnelles. En compensation une tolérance de deux semaines supplémentaires pour l'envoi des déclarations de saillie et de naissance au tarif de 10€ par chaton est proposée.

Vote pour la suspension en 2021 de l'avoir consenti aux déclarants si la délivrance des pedigrees excède deux mois

10 votants

Oui : 8 ; abstentions : 2

Vote pour la tolérance de deux semaines consenties aux déclarants pour les DSN

10 votants

Oui : 10

Mesure à prendre : la disposition concernant l'avoir consenti pour dépassement du délai de délivrance des pedigrees devra être retiré de la FAQ.

Point 3 : RH/ Comptabilité/Finances

Les postes en CDD

Pas de communication sur ce point de fonctionnement interne

Finances

Pas de communication sur ce point au niveau des dossiers et des projets

Point 4 : Informatique

API / Plateforme de services

Le projet de mise en œuvre de l'API (interface de programmation) avance bien et permettra le lancement de la plateforme de services avec notamment le nouveau site Internet, le logiciel des expositions, etc.

La téléphonie

Le déploiement de la téléphonie, attendue pour faciliter le télétravail, est bloquée pour le moment par les difficultés d'accéder au PBO (point de branchement optique).

Point 5 : Dossier Rehoming

Le projet de rehoming consiste à proposer aux éleveurs un site de services visant à replacer des chats dont les éleveurs se trouvent dans des situations difficiles et ne pouvant plus assurer la maintenance d'une chatterie ou dans des cas de décès. La priorité n'est pas le remplacement normal de chats retirés de la reproduction. La démarche du rehoming s'inscrit dans les préconisations du projet de loi actuellement discuté sur le BEA. Il s'agit de ne pas laisser de chats en déshérence.

La commission de l'éleveur serait en charge du suivi de l'hébergement et du placement des chats. Des dons pourraient être sollicités de différents acteurs économiques du monde félin qui semblent d'ailleurs être intéressés. On pourrait envisager aussi des cotisations éleveurs.

Le projet est bien avancé et pourra être lancé après la mise en œuvre de l'API (interface de programmation), évoquée plus haut.

Point 6 : L'étude organisationnelle : validation de l'organigramme cible et des recrutements liés, accompagnement du changement

L'idée directrice du projet consiste à valoriser les compétences internes et à favoriser le travail collaboratif en mode gestion de projet. Quatre pôles clairement identifiés seront placés sous l'autorité d'un directeur.

Le pôle administratif sera chargé de la gestion des ressources humaines, des finances, de la comptabilité et des achats.

Le pôle informatique sera renforcé de prestations de chefferie de projet.

Le pôle communication et relations extérieures aura en charge la Communication, les relations publiques et institutionnelles, les relations avec les membres et les partenaires, les expositions et la formation.

Le pôle production, qualité et nouveaux services sera renforcé d'une expertise « santé ».

Vote sur le nouvel organigramme proposé à l'issue de l'audit organisationnel, soit une direction à laquelle sont rattachés 4 pôles (administration, informatique, communication et production)

10 votants

Oui : 10 (unanimité)

Point 7 : Communication

Les tutocats

Le responsable de la communication du LOOF informe le CA de la réalisation des plus récents tutocats, ceux du Maine Coon (à valider) et du Bengal (à monter puis à valider).

Le CGA

Etant donné l'arrêt des expositions et l'annulation du CGA 2021, différentes questions se posent qui doivent amener le CA à se prononcer.

1 – Il est proposé de prolonger d'un an, donc de deux ans à trois ans, la plage de prise en compte des points acquis en Spéciale d'Elevage.

2- Le décompte des points pour le CGA 2020 devait s'arrêter au 31 juillet 2020, puis il avait été prolongé au 30 novembre 2020 (deux expositions ayant pu se tenir à l'automne ; d'autres étaient prévues mais n'ont pu se tenir). Etant donné l'arrêt prolongé des expositions, il est proposé de prolonger le décompte des points pour le CGA 2022 jusqu'au 30 novembre 2021.

Votes

1 – pour prolonger d'un an, donc de deux ans à trois ans, la plage de prise en compte des points acquis en Spéciale d'Elevage

2 – pour prolonger le décompte des points pour le CGA 2022 au 30 novembre 2021

Votants 10

Oui : 10 (unanimité)

Le nouveau site Internet et MyLOOF

Un prestataire externe sera sollicité pour finaliser le nouveau site. MyLOOF sera traité en interne par notre service informatique.

Les expositions de la rentrée

L'idée de relancer un village de races à l'occasion d'Animal Expo a été évoquée.

La stratégie de communication

La stratégie de communication interne et externe est en phase de finalisation.

Point 8 : AGRIA ; autres partenariats ; Collectif Resistantcats

AGRIA

Laetitia Barlerin, vétérinaire de référence pour de nombreux médias et présente à nos côtés lors des finales du CGA, a accepté d'entrer au comité de pilotage du fonds Agria.

Appels à projets pour le fonds AGRIA : les quatre écoles vétérinaires ont été consultées pour adresser des projets à intégrer au fonds, ils seront étudiés à la mi-mars.

De la même manière, les retours de la commission des clubs de race sont également attendus.

Un appui à la recherche pour mettre au point un test identifiant le « silver » est évoqué en séance.

Boehringer Ingelheim

Le projet vidéo sur les défauts éliminatoires des chats en exposition est en cours de montage.

Resistantcats

L'étude du courrier adressé par le collectif d'éleveurs Resistantcats est en cours et sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

Travail collaboratif avec l'AFVAC pour créer de nouvelles formations LOOF

Le LOOF va se rapprocher de l'AFVAC pour voir comment compléter son offre de formation ACACED et actualisation. L'AFVAC est l'association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (AFVAC). Elle propose des formations professionnelles continues pour les vétérinaires. Il s'agirait d'en adapter certaines pour les éleveurs LOOF.

Point 9 : Règlement des commissions

Le projet de texte est lu devant le CA et quelques points sont amendés. La dénomination de « comité » qui avait été ajoutée à commissions et conseils est supprimée car jugée sans objet.

Vote sur le texte du règlement des commissions tel que proposé par le bureau
Votants : 9 (un administrateur étant déconnecté)
Oui : 9

Le texte révisé, selon le souhait des administrateurs, sera envoyé dans sa version définitive aux membres du CA et communiqué au responsable de la communication pour diffusion.

Un appel à candidature pour le renouvellement des commissions sera lancé via la News letter aux membres. Les membres actuels des commissions devront préciser s'ils souhaitent prolonger leur participation aux commissions auxquelles ils appartiennent actuellement. Les candidatures (anciennes comme nouvelles) aux commissions seront soumises au CA pour validation.

Point 10 : La cellule de médiation

L'administrateur qui a été désigné comme responsable de la cellule de médiation fait le point sur le travail de la cellule qui a été saisie de 28 dossiers. Un peu plus d'un quart (26%) concerne des litiges entre éleveurs dans lesquels le LOOF n'a pas vocation à intervenir. Une proportion équivalente (26%) concerne des problèmes d'exactitude/cohérence de couleurs et patrons. Et 21% concernent les conditions à remplir en ce qui concerne les chats inscrits en RIA. Il y a aussi des pedigrees qui tardent à être délivrés, des demandes de remboursement pour chatons décédés et des problèmes liés à l'identification génétique des parents.

Une majorité des « remontées » est liée à une méconnaissance des règles et procédures notamment de la part des nouveaux éleveurs, des erreurs dans les déclarations sur les patrons et les couleurs. Les tests de filiation demandés par le LOOF au-delà des huit mois après la naissance s'avèrent parfois impossibles à faire dans le cas d'ascendants replacés.

Une réunion est prévue avec les salariés concernés pour mieux cerner les processus et proposer éventuellement des pistes d'amélioration.

Un service « détermination de couleurs » rendu aux déclarants pourrait être envisagé.

Point 11 : Modification provisoire du règlement RIA/RIEX pour enregistrement des portées

La question des chats en RIA se pose dans la mesure où ces chats doivent être vus par deux juges et d'obtenir deux excellent pour progresser dans la grille du RIA. La règle des deux jugements a été provisoirement ramenée à un seul jugement étant donné les circonstances « COVID ». Mais dans la mesure où aucune exposition ne se tient actuellement, le CA doit décider des mesures à prendre pour permettre l'obtention des qualificatifs.

Un recensement doit être effectué au moyen d'une Newsletter. Il sera suivi de propositions adaptées en fonction de la localisation géographique et de la situation sanitaire. Une dizaine de personnes réparties dans toute la France se sont déjà manifestées auprès du LOOF pour demander une solution. Par ailleurs un vote de principe est proposé sur la possibilité donnée aux juges LOOF de juger/évaluer des RIA, des RIEX, voire des conformités hors exposition et hors séances de conformité. Cette dérogation ne sera plus valide quand la situation sanitaire sera redevenue normale.

Vote sur la modification provisoire du règlement RIA/RIEX pour enregistrement des portées et la possibilité donnée par dérogation provisoire aux juges LOOF de juger/évaluer des RIA, des RIEX, voire des conformités, hors du cadre habituel (expositions, séances de conformité)

Votants 10

Oui ; 8

Abstention : 1

Non : 1

La mesure concernant la modification provisoire sur règlement RIA/RIEX pour permettre les évaluations requises hors exposition est adoptée et devra faire l'objet d'une diffusion par le service communication afin notamment d'alerter les déclarants qui ne se seraient pas encore manifestés.

Point 12 : Révision des lettres de mission

La révision des lettres de mission sera effectuée à l'occasion du CA du 9 mars 2021.

Point 13 : Rapport des deux administrateurs suite à l'exposition de Mantes

Le litige qui oppose l'AFR (en tant qu'organisateur d'une exposition LOOF à Mantes La Jolie en date du 5 octobre 2019) et le club de race CCMP qui organisait une spéciale d'élevage, dans le cadre de cette exposition, pour les chats de race Munchkin, a fait l'objet du rapport détaillé fait par les deux administrateurs mandatés par le CA du 07 12 20 et présenté devant le CA.

Le CA sursoit donc à toute décision en attendant l'envoi du document aux protagonistes à minima quinze jours avant le prochain CA.

Point 14 : Le logiciel d'exposition

Le logiciel d'exposition est bien avancé et fera l'objet d'une nouvelle présentation aux membres de la commission des expositions. Les corrections demandées ont été faites. Le projet pourra être lancé après la mise en œuvre de l'API (interface de programmation), évoquée plus haut.

Le coût du logiciel se monte à 36 000 euros.

Le service après-vente (suivi en temps réel des expositions) se monterait - comme déjà annoncé - à 100 euros par exposition.

Point 15 : Quota des spéciales d'élevage

La question a été posée par un administrateur concernant certaines races d'effectif moyen. Elle n'a pas reçu de réponse du CA. Les commissions concernées devraient être consultées sur un sujet de cette nature.

Point 16 : Interdiction de vendre des chatons en exposition ?

Le sujet est débattu en ce moment à la chambre des députés sur la base des propositions du rapport du député Loïc Dombreval. Le LOOF souhaite relancer l'idée de ne pas laisser présenter de chatons en exposition avant l'âge de quatre mois et d'interdire la vente en exposition. La question devra à nouveau être discuté par la commission des clubs organisateurs d'exposition.

Point 17 : Rapport des commissions

La Commission des standards

La commission des standards a transmis au CA un dossier de demande de nouvelle race. Cette nouvelle race se présente sous le nom de « Céleste ». Les pièces du dossier transmis sont les suivantes :

- 1 - Le projet des conceptrices (au nombre de 9) intitulé : « Une nouvelle race : le Céleste »
- 2 – Une lettre de présentation et de soutien émanant de la commission des standards ainsi que des commentaires, explications et messages du professeur Marie Abitbol

Le CA n'a pu se prononcer en l'état sur ce dossier arrivé tardivement le 18 janvier après que l'ordre du jour du CA ait été fixé. L'examen de ce dossier est fixé au prochain CA de mars.

Pour mieux cerner tous les tenants et aboutissants de ce dossier complexe, le président a proposé l'organisation d'un échange avec les 9 porteurs du dossier, les membres de la commission des standards, Marie Abitbol ainsi que les membres du CA.

Point 18 : Nouvelle réglementation de l'élevage félin en Suisse

Le président du LOOF a été alerté par des responsables de clubs félins suisse des conséquences d'une nouvelle réglementation concernant l'organisation des expositions en Suisse et les conditions voire l'interdiction d'exposition de certaines races félines. Une visioconférence va être organisée avec nos collègues, présidents de clubs félins en Suisse pour bien comprendre la situation et imaginer ensemble des solutions et des réponses. Comme avec les clubs belges, le travail en commun est indispensable. Il s'agit de mutualiser les travaux et la recherche nécessaire à limiter les nouvelles contraintes qui impactent tous les acteurs de l'élevage du chat de race.

Point 19 : Mesures à prendre et ou à publier

Voir les éléments soulignés dans le relevé ci-dessus.

Fin du CA à 17h49